L'ECHO

Parlementaire

Dossier Spécial: Sexe et vidéos

Les résultats du concours !

N°3 / 5 mars 2014

Les grands ciseaux : le retour !*

« Couvrez ce sein que je ne saurais voir ». Quand nudité et sexualité se confondent. Mais peut-on interdire la réalité des corps ? Cynthia Mukendy, Ministre de l'Audiovisuel, accuse la toile invisible d'accélérer un processus d'hyper sexualisation chez les plus jeunes, pervertis par une abondance d'images. Les jeux vidéo imposent leur réalisme sanguinolent, le cinéma pousse les limites de l'érotisme, les publicités jouent sans cesse avec le qui pro quo et le sous-entendu. Mais peut-on interdire la subtilité ? La sexualité, enchainée, va-t-elle entrainer avec elle sa fausse jumelle, la sensualité ? Montrer ses chevilles redeviendra-t-il le tabou honteux qu'il fut jadis. Un enfant de treize ans, judicieusement emmené au musée par ses parents, responsables, doit-il fermer les yeux une fois face à la Vénus de Milo ? Ne mentionnons même pas les Origines du Monde ! Préserver l'innocence, oui, mais toute l'autorité du monde ne parviendra jamais à limiter l'imagination des enfants, celle que l'on doit « tant préserver ». Car, il y aura toujours des petits curieux, pour lorgner leur jolie cousine à travers le trou de la serrure. La protection, oui, mais la censure, non. Attention aux excès, entre la démocratie et Big Brother, il n'y a qu'un pas, ou plutôt … qu'un lecteur de carte.

*(Titre II-Article 3-§2 « diffusion à caractère violent, montrant la nudité ou la **suggérant**).

Pour vous servir,

Céline & Nezha

And the winner is HANAN AZZOUZI !

Merci à tous pour votre participation,

Vous avez ensoleillé notre lundi !

Ont participé à ce numéro:

Rédactrice en Chef : Céline Bernatowicz
Rédactrice en Chef Adjointe : Nezha Darraji
Dornaz Beigi / Jonathan Dehoust
Louis-Paul Eggen / Giuseppina Russo

Une ouverture protocolaire, des discours inattendus

Après un réveil assez matinal, une bonne marche qui en a surpris plus d'un, nous voici à l'heure de l'Ouverture officielle et du discours des députés. Entre discours touchants, déclaration d'amour, cours d'histoire, prière au Nom de Monsieur le Président, le tout enveloppé des paroles de Claude François, L'Echo vous propose un topo de cette première matinée.

Les membres de la Péjjgonie ont juré « solennité de suivre le règlement du Parlement Jeunesse Wallonie Bruxelles et d'exercer nos fonctions avec honnêteté et justice dans le respect de mes valeurs et de ma conscience. » L'exposé qui aura le plus marqué les esprits des députés est celui-la chef d'opposition Cassandre Dumont. Revenue depuis peu de son expérience d'une année aux Philippines, elle a souhaité rappeler à tous la chance d'être présent au Parlement Jeunesse. Même si elle regrette une certaine homogénéité au sein de la

« Péjigonie, Péjigona, Péjigonons »

Ces mêmes députés ont réussi à rendre cette matinée tantôt drôle tantôt sérieuse. Certains ont préféré « laisser l'originalité de côté et laisser place à la simplicité, la critique et l'honnêteté ». Dès le départ, la première députée à s'être présentée, Anne Sophie Puttemans, a mis la barre haut avec un discours bien préparé. Pour les plus les égocentriques, difficile de tenir le temps imparti d'une minute trente. Pour les plus timides, on ne se présente pas soi même mais un autre que l'on vient de rencontrer le matin même. Pour les plus arrogants, Monsieur le Président était là pour rappeler à l'ordre ceux qui se seraient permis un écart de conduite. Pour les plus humoristiques, toujours dans le respect du décorum, le champ était libre. De source sûre, certains ont même bossé jusqu'à 3 heure du matin la veille, pour écrire leur sketch. Ceux qui partagent leur chambre les remercient.

La recherche de l'Amour, le cours d'histoire, la remise d'un Oscar, il ne manquait la minute de silence

Ce qu'on retiendra ce n'est pas l'écran de télévision qui rend honneur aux formes généreuses de députées féminines, à moins de mesurer « 1m52 ». Non, c'est la multiculturalité au sein de la Péjigonie. On l'a d'ailleurs remarqué aux difficultés par Monsieur le Président de prononcer certains noms mais également, par la présence des différentes délégations étrangères. Alors que les Canadiens sont à la recherche de l'Amour avec un grand A, le représentant de la délégation sénégalaise, Faye Cheikh, nous a rappelé qu'il est permis de rêver à notre monde idéal durant cette semaine du Parlement Jeunesse. Le rêve, l'amour, des mots doux sont bien maitrisés par certains habitués du P.J, comme la déclaration directe de Salma Saadi à sa « surprise dans son Kinder », Adly Manser, alias Papa. Et quel succès Monsieur le Président ! Cette ouverture de la 18ème a paru un peu trop protocolaire pour quelques uns, regrettant « la gloire des grands discours » ou encore les « standing innovation ». Félicitations au groupe Brumaire pour avoir fini son tour de présentation en premier. Et pour finir, n'oublions pas que nous sommes « les citoyens du monde », « réveillons le héros qui est nous », « nous sommes ici avec la tête et le cœur », « débattons », et on pourrait conclure comme un certain Zack , « merci pour votre attention ».

Dornaz BEIGI HARCHGANI

Tour du débat sur le projet de l'Audiovisuel

Lors de la première discussion générale sur le projet décret visant à réformer les mesures de protections des mineurs de l'Audiovisuel, les députés ont été amenés à échanger leur point de vue pour la première fois. Déjà beaucoup d'avis tranchés, en faveur ou en défaveur, modérés ont été exposés sur le principe même du décret. Petit focus sur les points qui ont été abordés. D'après les différentes interventions qui ont eu lieu, il semblerait que quelques points portent à débat. Il est important de souligner que la ministre s'attendait à ce que son décret soit attaqué sur certains points qui ont en effet, été repris: l'intégration du rôle des parents au décret ainsi que, la mise en place d'un lecteur de carte d'identité contrôlant l'accès à certains sites. Voyons ceci de plus près.

Difficulté de contrôler l'accès au site sur Internet

La première chose qui suscite débat concerne la difficulté de contrôler l'accès au site sur Internet. Face à la multitude de sites sur Internet, certains s'interrogent sur la faisabilité de ce contrôle qui doit être tenu par le CSA, comme le prévoit le décret. Au mieux, à quel coût est-elle possible? De plus, en lien avec ceci, prévoir un lecteur de carte d'identité porte à débat. Comment surveiller le fait que certains enfants puissent se munir des cartes d'identité de leurs parents ? Aussi, certains ont évoqué la question de la protection des données sur Internet et leur échange à vitesse grand V.

Rôle de l'éducation parentale, à ne pas négliger

Certains députés se sont insurgés contre le fait que le rôle des parents n'est pas pris en compte dans ce projet. Ce ne serait pas à l'Etat de légiférer en la matière. Pour eux, un travail de conscientisation et de sensibilisation est à faire auprès des parents. Par exemple, pour la député Adouane Linda, la place des parents est à prendre en compte. Les parents financent les moyens et outils audiovisuels (TV, Tablettes, PC) dès lors, comment l'Etat facilite l'accès à tout ce qu'il veut censurer ? c'est un point essentiel à travailler. Certains prônent encore une coopération des parents, car là est le vrai nœud du problème. Les parents sont donc une question à considérer en amont en les responsabilisant.

Censure or not ?

Un autre débat s'est déroulé autour de la question sur la censure des dispositifs de l'Audiovisuel. Avec en filigrane, une question de démocratie de liberté d'accès à des contenus artistiques.

Certains sont favorables à l'idée de censure, en affirmant que l'art ne s'est jamais aussi bien porté que quand il y avait une censure d'Etat et que cela favorise le développement moral des citoyens. Avec comme conséquence, des artistes qui se rebelleront contre l'ordre établi, pour laisser place, in fine, à un regain de l'art péjigonien. La sanction et la censure seraient même les seules solutions pour la député Sarah Gillet, qui trouvent que « **non, la pornographie n'est pas de l'art, et ce n'est pas de la liberté d'expression,** c'est un danger pour les jeunes ». D'autres sont plus nuancés en disant qu'il faut une censure mais il faut changer les moyens et se mettre d'accord sur les contenus véritablement à censurer et qui inspire une obligation à agir. Comment dès lors, donner un esprit critique si on ne donne pas accès aux connaissances et à la culture.

Pour terminer, la confrontation de point de vue fut intéressante et enrichissante, des amendements sur le contenu et la forme du décret, seront proposés. Les objectifs de ce projet seront reconsidérés. La protection des mineurs doit être mise en valeur avec les droits qu'ils ont, c'est aux députés de Péjigonie à trouver l'équilibre !

Giuseppina RUSSO

« Si l'audiovisuel nous suit de tout temps, il faut se demander qui le produit ? On trouve de tout sur ce grand marché qu'est le numérique, alors oui c'est magnifique d'avoir accès à tout mais à tout avantage il y a ses inconvénients (…) Les lois concernant la protection des mineurs se doivent de subir une update ». La ministre, Cynthia Isilola Mukendy, propose une solution, résumée en trois verbes à conjuguer au futur: encadrer, réformer, responsabiliser. Réactions.

Pour Gaspar, député du décret sur l'audiovisuel, il s'agit plutôt de : censurer, censurer et censurer. « Il ne suffit pas de update ! » Pour lui, le décret est un retour en arrière à toutes les méthodes qui ont échoué pour le contrôle artistique. Le contenu artistique corrompt la jeunesse. La violence, l'héroïsme et la pornographie existe dans notre art, il offre le reflet de la société. Avec ce décret, on s'attaque aux résultats et pas aux symptômes. C'est la société qui se désinvestit de l'art et qui l'a transformé en un divertissement, celui de faire de l'argent.

Giuseppina Russo (GR) :Peux-tu nous en dire plus sur ta position par rapport au projet de décret ?

« Le projet s'attaque à un problème réel mais pas du tout de la bonne façon. Le problème d'Internet c'est qu'on y a très vite accès et que c'est de plus en plus difficile de contrôler. Et c'est important de pas cacher absolument mais d'éduquer. Et les jeunes pour le moment, face aux vidéos clips et face à la publicité, ils sont pas capables de voir que c'est pas de l'art, c'est des recettes faciles qui font de l'argent : la nudité, le corps de la femme, la violence, etc. Et si on éduque pas les jeunes directement à la source quand ils sont jeunes et qu'ils ont 12 ans, leur dire qu'est ce que la sexualité normale, qui va être accessible de toute façon. Je crois que cette partie là, sur la formation, elle est pertinente et c'est la seule qui l'est parce que les empêcher de le voir, c'est contre-productif et inutile, ça ne les empêchera pas de le voir et puis ça risque justement de donner un faux sentiment de sécurité, en interdisant aux jeunes de voir de la pornographie, de la violence à la télévision. On règle le problème, on cède mais je crois pas que c'est ce qu'on fait. Ce qu'on fait, c'est leur cacher le contenu.»

Qu'en est-il de la pornographie, selon toi ?

« Elle a des problèmes de statut féminin d'une part et puis il faudrait interdire la rémunération, mais c'est un autre débat. Il faut surtout éduquer à la sexualité et leur dire : « vous n'avez pas à faire ça, ce ne sont pas les comportements normaux à adopter ». Informer que ce qu'on voit dans la pornographie ne reflète pas la vie sexuelle normale.»

Anne-Sophie, députée de l'Audiovisuel, a un tout autre avis sur la question. Quel est ton avis sur ce decret ?

On va être amenés à avoir des enfants. Et je pense qu'il y a une hypersexualisation aujourd'hui. Il a par exemple el concours des mini miss : des gosses qui ont 5ans et veulent jouer comme des princesses. C'est un problème qui se pose aujourd'hui et de plus en plus, il faut donc légiférer mais pas toutes les tranches d'âges. Mais la majorité sexuelle aujourd'hui est à 15ans il faut donc peut-être être plus laxiste. Mais il y a une conscience à avoir avec les plus jeunes. Je suis pour dans le fond après la forme, ça laisse à désirer et c'est à discuter. Je pense que sur Internet, c'est impossible de tout contrôler et de légiférer des sites, on doit aller vers un renforcement du contrôle parental via des formations.

Est-ce que tu penses que c'est aux parents à jouer un rôle et non pas à l'Etat ?

Je trouve que c'est aux parents mais j'ai l'impression que beaucoup de députés sont très naïfs. Ils sont en mode : « oui c'est les parents qui doivent aider », mais beaucoup d'enfants qui sont laissés à eux-mêmes, et sont seuls de 16h à 18h et où les parents sont plus derrières car leurs parents travaillent.

Giuseppina RUSSO

Impossible et irréalisable ce projet ? On disait la même chose du premier pas sur la Lune !

L'avis de la Ministre sur la première discussion en séance

« Mon but était d'avoir un débat de qualité. À ce niveau, l'objectif a été pleinement rempli de par le nombre de répliques, d'arguments nouveaux tout en étant modérés. Mon sentiment au terme de cette première journée est extrêmement positif. Le débat en commission se jouera sur beaucoup de points et notamment sur la dénomination des biens de première nécessité. Dans les prochaines journées, je m'attends à ce que le débat continue à être aussi riche. Avec 80 autres cerveaux autour de moi, on pourrait trouver quelque chose. »

Après avoir passé au crible le projet de décret visant à l'instauration de la Taxe Carbone, place à la première étape en vue du vote final de ce jeudi : la discussion générale du projet en plénière. Avant même les premières discussions dans l'hémicycle, un consensus quasiment unanime semble se dégager quant au bien-fondé du projet de décret proposé par Viriginie de Vellis, Ministre des Finances en Péjigonie. La rapporteuse de la Commission des Finances et du Budget, Alicja Rysztowska affirme « avoir un sentiment positif par rapport à ce projet de décret qui se caractérise par sa clarté. » La rapidité de la première lecture du dossier en commission le dimanche en début de soirée confirme ce ressenti. Compréhension aisée certes, mais déjà pas mal de demandes de précisions davantage techniques, renvoyées en commission, à l'agenda ce mardi. À cet égard, Alicja Rysztowska et Adil El Madani abondent quant à la définition des biens dits « de première nécessité ». Ce dernier estime par ailleurs que les grands axes du débat tourneront autour de « la notation des produits et des entreprises et de la nomination des membres de l'Agence de Contrôle en Carbointensité. » Des concepts encore nébuleux laissés volontairement en l'état par Virginie de Vellis, comme elle l'a confié lors de la première réunion en commission, dans le but précis « de susciter le débat » auprès des députés et « de le rendre accessible et à la portée de tout un chacun, une raison pour laquelle on peut féliciter la Ministre qui n'a pas fait de ce projet quelque chose de purement technique » comme le confirme Samuel Desguin, secrétaire du groupe Germinal.

Les doutes apparaissent dans l'hémicycle

Dans l'assemblée, les félicitations se sont multipliées au sujet de ce projet de décret : stimulation de la production locale, incitation aux transports en commun, réponse à la mondialisation, immense potentiel... Toutefois, les incertitudes quant à la faisabilité du projet ont également germé au sein de la représentation démocratique de notre Péjigonie. À cet égard, Arbai Fayçal, Président de la Commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse, du Cinéma, de la Santé et de l'Égalité des Chances, souligne effectivement que cette taxe ne se préoccupe que des gaz à effet de serre qui, à l'échelle de la pollution globale, « ne représentent quasiment rien. » Fut également mentionné le caractère onéreux que pourrait représenter cette taxe si ce décret venait à être voté jeudi. Enfin, le manque de précision a également été appuyé par un certain nombre de parlementaires. Une critique à propos de laquelle la Ministre De Vellis a rappelé en long et en large que certaines lacunes avaient été laissées de manière délibérée afin « de pouvoir construire quelque chose avec les députés. » Soulignons finalement que beaucoup de députés souhaitaient encore s'exprimer, mais, malheureusement pour eux, ils furent déboutés par manque de temps. On le voit, le débat est donc loin d'être clos et s'annonce « kiffant et trippant » comme s'en réjouit la Ministre des Finances qui ne perd pas son optimisme pour autant.

Louis-Paul EGGEN

«La prison ne doit pas être un hôpital !»

La phrase choc de la députée Constance Dubus s'oppose farouchement au décret de la Ministre de la Justice Stéphanie Ngalula qui préfère la réinsertion du détenu dans la société civile.

Madame Dubus n'est pas la seule à qualifier d'utopique et d'insécurisant ce décret qui divise l'hémicycle du Parlement Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ainsi, Serdane Baudhuin, Présidente de la Commission Finances, a évoqué l'histoire de Paul – tout le monde y allait de sa petite histoire une fois le micro ouvert... Paul est un personnage minable et violent qui échappe à la véritable justice punitive – loin d'être fictif, Paul est un cas comme il y en a beaucoup en Péjigonie et qui ne peut être accepté dans une société protectrice de sa population citoyenne.

Tout avait pourtant bien commencé pour la Ministre de la Justice. Les intervenants favorables à son décret libéral se succédaient, saluant une initiative dans l'air du temps. C'est le cas d'Edith Perrault, cheffe de la délégation québécoise, qui salue la scolarisation et la professionnalisation des détenus à la place de l'enfermement simpliste ou encore de Gaspard Tanguay-Lambrose. Ce dernier a posé la question à l'entièreté de la députation : « Pourquoi donner 25 ans à un prisonnier criminel ? Quelle leçon nous donnons ? Punir, et après ? » – il semblerait que nos députés d'Outre-Atlantique soutiennent tous fortement Stéphanie Ngalula derrière ce changement de paradigme en matière judiciaire. Pour eux, le criminel est un malade à soigner, une victime d'un milieu social et d'une trajectoire de vie défavorables. Il faut l'aider. Juste ou injuste ?

Cette victimisation du meurtrier/violeur/pédophile/délinquant/braqueur – biffez la (ou les) mention(s) inutile(s) – a révolté une partie des députés opposés au décret. Ce qui coince ? Premièrement, Vincent Martin-Shmets a souligné – et il n'est pas le seul - l'obscurantisme des Comités Interdisciplinaires mis à la main d'un groupe d'experts en sociologie, en droit et en criminologie – quid des Juges ? - et qui dépend du Ministère de la Justice... Un « bond en arrière » pour la députée Fanny Saintes qui dénonce un coup de massue donné à la séparation des pouvoirs, pilier de la démocratie si cher à Montesquieu. Deuxièmement, ce sont les heures de liberté accordées aux prisonniers qui gênent certains députés. Mathieu Bihin évoque l'insécurité que provoquerait une telle mesure au sein des rues péjigoniennes : quel comportement adopter pour les résidents-voisins d'une prison ? Imaginez qu'un détenu soit en face de vous dans la file du supermarché... Pas un ancien détenu mais un véritable détenu qui retournera derrière les barreaux après avoir acheté sa soupe et son paquet de cigarettes. Simon Gevcen suit Monsieur Bihin : « 10 heures, c'est trop ! ». Un consensus devra être trouvé. Madame la Ministre de la Justice l'a bien compris. Pour elle, il faut éviter la stigmatisation. Ce décret se concentre sur tous les détenus et les pires criminels et/ou pédophiles ne représentent qu'une infime minorité enfermée, dit-elle. Le travail en commission sera important.

Quelle prison voulons-nous pour demain ? Allons-nous détruire les barreaux pour protéger la liberté individuelle ? Ce sera aux députés de choisir le futur de notre système carcéral et elle ne sera pas simple. Entre les partisans du dogme punitif et les progressistes, les amendements seront nombreux et le décret n'a pas fini de faire parler de lui.

Jonathan DEHOUST

Revenu parental : une Péjigonie partagée

Dernier décret discuté ce lundi 3 mars 2014, la proposition d'un revenu parental par Alexy Mesrour , le Ministre Président des Affaires sociales, apporte beaucoup d'interrogations. Les avis sont partagés. Ce revenu parental est-il un meilleur investissement pour la société ou une dépense inutile ?

D'entrée de jeu, le Ministre a présenté à nouveau son décret en mettant l'accent sur l'utilité publique qu'une bonne éducation apporterait à notre société en dérive. « L'alliance du beau et du bien ». Très vite, il a rappelé les conditions et le suivi nécessaire à l'instauration de ce revenu parental. Il a également utilisé son temps de parole pour rappeler aux députés l'importance de « revaloriser l'éducation » leur rôle de « parents nations ».

Un meilleur investissement

Deux arguments majoritaires ressortent de ceux qui prônent l'éducation comme un remède des maux de la société. Premièrement, ce revenu parental, la société apporte une valorisation aux travails des parents au foyer. Deuxièmement, ce décret propose un choix aux parents d'être femme ou homme au foyer et non une obligation de laisser sa carrière de côté. Ce choix est permis non pas à travers l'argent octroyé par le revenu parental mais par le temps que ce R.P permet. Etre parent, c'est un travail à temps plein, 24heures sur 24.

L' inadéquation entre l'objectif poursuivi et les moyens proposés est mis en avant tant par les défenseur que par les opposants aux décret. En effet, la question d'octroyassions du revenu jusqu'au 6 ans portent problème. Si le but final est une meilleure société par l'éducation et donc se servir du R.P comme une utilité public, pourquoi l'arrêter une fois que l'enfant atteint l'âge sa Sixième année ? Une fois élève dans l'enseignement primaire, l'éducation de l'enfant ne demande t-il plus d'attention ?

Dans une approche plus économique, ce revenu représente un accroissement de la capacité humain. L'économie doit être revu comme un moyen et non comme une pénalité. De plus, un petit rappel interpelant s'est fait entendre : toutes les personnes qui ont droit à des allocations comme le chômage ne sont pas forcément des profiteurs du systèmes.

Une dépense

Quatre grands sujets sont mis en interrogation. Premièrement, la grande question qui se pose : qui va payer ? Et même si un indicateur du revenu est imposé comment s'assurer que cet argent sera investi dans l'éducation? Deuxièmement, y a t-il vraiment une corrélation entre le revenu par l'argent ? Troisièmement, une réinsertion professionnelle est-elle vraiment possible après plusieurs mois, voire plusieurs années d'inactivité professionnelle? Et pour finir, le terme « revenu » pose problème. Un revenu suppose un travaille. Ici, on préférera le terme allocation.

D'autres propositions

Aux « home manager, père coq et mère poule », des députés ont proposé d'autres idées pour une meilleur société. L'idée principale est celle d'investir dans les crèches ou dans l'enseignement maternelle.Une autre proposition : imposer aux entrepreneurs d'octroyer des droits supplémentaires aux parents de jeunes enfants. En conclusion, la difficulté dans ce débat est de trouver l'équilibre entre la place de l'éducation donné aux enfants et le bien être économique au sein de la vie familiale. Notre société nous pousse a être soucieux des abus de la solidarité et donc à nous intéresser d'avantages aux sanctions et aux conditions d'accès d'une allocation. Aucune, ou peu de questions ont été posées sur la nature du suivi individuel, de la commission d'accompagnement, de la formation continue.

Dornaz BEIGI HARCHEGANI

Cheikh, ce rêveur venu du Sénégal, plein d'optimisme et d'altruisme

Seul représentant sénégalais en Péjigonie, Cheikh Tidiane Faye, 23 ans, éclaire cette semaine de son sourire et de sa bonne humeur. Rencontre avec l'une des personnalités venues de contrées lointaines qui apporteront un regard neuf et intéressé sur cette 18e édition du Parlement Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Echo Parlementaire (EP) : Comment es-tu arrivé en Péjigonie ?

Cheikh Tidiane Faye (CTF) : *« Je suis coordinateur du Mouvement des Élèves et Étudiants Républicains, communément appelé le MEER. C'est grâce à ce poste que l'Assemblée nationale sénégalaise, via le Ministère de la Jeunesse, m'a sélectionné comme candidat pour renforcer les relations entre le Sénégal et le Belgique. »*

EP : Une organisation comme le Parlement Jeunesse existe-t-elle au Sénégal ?

CTF : *« Un travail informel a été mis en place mais concrète-ment, un tel événement n'existe pas ... encore. J'ai l'espoir qu'un jour la jeunesse sénégalaise ait son Parlement et ce le plus vite possible. »*

EP : On peut donc dire que tu as une mission d'observateur dans les murs péjigoniens ?

CTF : *« Oui. Je réalise un rapport de mission sur l'expérience vécue ici. Ensuite, j'enverrai un dossier au Président de l'Assemblée nationale et au Ministère de la Jeunesse pour espérer recevoir l'autorisation de présenter mon rapport devant l'Assemblée. »*

EP : Envisages-tu d'œuvrer dans le domaine politique à l'avenir ?

CTF : *« Très clairement. J'aimerais devenir un grand homme politique, pour réformer la politique nationale, servir ma nation et apporter ma pierre à l'édifice afin de tendre vers une société plus juste en supprimant les inégalités socio-économiques de par mon sens du devoir, de la morale et de l'éthique. »*

EP : Quelles études suis-tu au Sénégal ?

CTF : *« Les sciences économiques avec comme spécialité, la gestion. »*

EP : Que penses-tu de la Belgique ?

CTF : *« Je suis émerveillé par l'accueil, la sympathie de la disponibilité des Belges. Il y a beaucoup d'échanges et j'apprécie particulièrement l'acculturation et l'architecture. J'ai eu aussi la possibilité de découvrir d'autres régimes parlementaires. En revanche, je n'aime vraiment pas le froid (rires). »*

EP : Comptes-tu venir poursuivre tes études chez nous ?

CTF : *« Oui. Je souhaite revenir en Belgique pour finir mes études et ensuite retourner chez moi afin de servir mon pays et mettre en application ce que j'aurai appris ici. »*

EP : Tu as confié, dans ta présentation devant l'hémicycle, être un grand rêveur. Explique-nous quels sont tes plus grands souhaits ?

CTF : *« Après avoir gravi tous les échelons, je rêve de devenir Président de la République du Sénégal. Je souhaite aussi un monde plus juste, sans opprimés ni opprimants, sans guerre ni famine, sans riches ni pauvres, où l'argent ne prime pas, où tout le monde se comprend. Bref, un monde dans lequel l'échange est privilégié et qui se caractérise par le respect d'autrui et l'entraide. »*

Propos recueillis par Louis-Paul EGGEN

Sa devise : « Si tu parles et qu'une personne ne t'écoute pas, laisse-la parler. Tu sauras peut-être pourquoi elle ne veut pas t'écouter. »

Première nuit au Sleep Well : Où se cachent les horribles ronfleurs ?

Vous venez de passer une nuit à l'auberge Sleep Well au coeur de la capitale bruxelloise ! Alors, c'était comment ? Les matelas sont confortables ? Les draps sont propres ? La couverture style scout/camp de vacances vous convient ? Dépaysante, non ? Bien dormi ou mal dormi ? Pour Adly Manseri, dit «Papa», la réponse est rapide : «j'ai dormi 2 heures, tout ça pour que vous puissiez manger, aller au Sénat, tout organiser !». Un père admirable. Il n'est pas le seul à avoir vécu une nuit très courte. Louis Rebetez, député et seul représentant de la délégation suisse, a été la victime d'un ronfleur : «Quand je me suis réveillé, j'avais l'impression d'avoir dormi 3 heures ! Il y avait un ronfleur dans notre chambre mais ça fait partie de la vie en auberge... C'est drôle parce que j'arrivais à suivre son sommeil : parfois il ronflait fort, parfois il ronflait peu... Je devinais ce qu'il vivait (rires). Heureusement, il y a le café !»

Pauvre petit helvétique.

Les rumeurs circulent : des ronfleurs rendent certain(e)s député(e)s insomniaques... Une colle pour nos parlementaires qui doivent passer la journée à débattre sur des sujets importants, les yeux rougis par la fatigue et la bouche baîllante. Vous avez déjà vus des zombiens s'opposaient à une taxe carbone ou à un revenu parental ? Qui sont les méchants ronfleurs que même de longs sifflets ne peuvent arrêter ? Venez les dénoncer auprès de l'équipe de l'Echo Parlementaire ! Ce ne sera que de la légitime défense.

Autre insomnie. Autre style. Monsieur Samuel Desguin nous a confié avoir, je cite, «très peu dormi mais très bien dormi...». A la question : comment pouvoir peu dormir mais bien dormir ?, notre secrétaire est resté hésitant pour terminer par être muet comme une carpe... Nous n'en serons malheureusement pas plus pour l'instant. Des histoires nous sont cachées au sein de l'équipe du Parlement Jeunesse, édition 2014 mais comptez sur l'Echo parlementaire pour découvrir les secrets des parlementaires. Nous jouerons notre rôle jusqu'au bout.

P.S : Soyez rassurés, la plupart de nos parlementaires ont fait de beaux rêves : la députée Zoé Stene la première...

Jonathan DEHOUST

Wissem: il y a un temps pour le bonheur… Et un temps pour l'écoeurement!

Joseph: je suis Luchinisexuel

Andrine: Une soirée au Sénat?Ouiii se frotter à la statue de Baudoin

INÈS « DANS CETTE INTERVENTION, JE REJOINS MON CONJOINT FAYCAL ARBAI»

On a retrouvé le badge de Céline B.
Dans la veste de Jonathan D.... AFFAIRE A SUIVRE ...

Après Sandrine sans S, nous avons rencontré Antino sans S ...

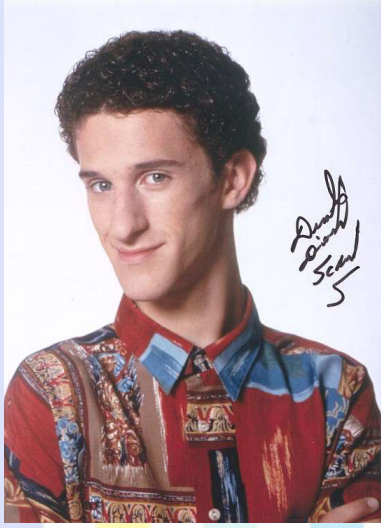

Après Scritch,

Voici Mika

Ou encore Matthieu

Les commissions à l'auberge,
c'est aussi des looks improbables,
à qui appartient celui-ci?